Image not found or type unknown

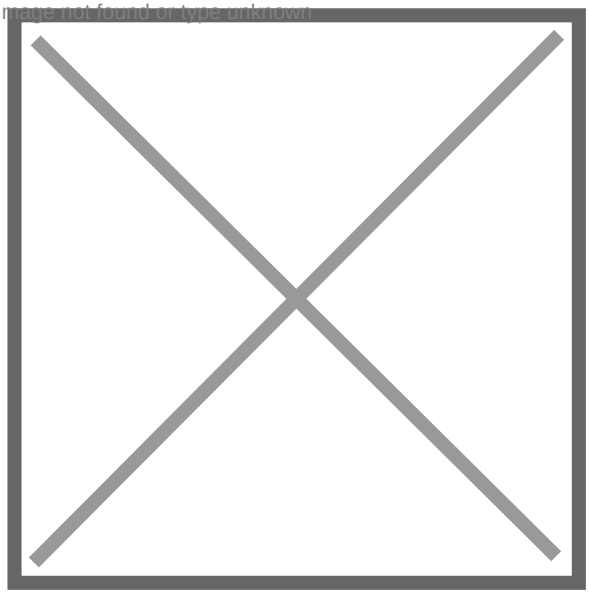

Problèmes divers en location

Par **eric**, le **06/12/2009** à **22:38**

Bonjour,

Nous sommes locataires d'une maison individuelle depuis août 2009.
Dès la signature du bail, nous étions conscients qu'un rafraichissement des lieux s'imposait (peintures, menuiserie). Cet été, nous avons donc engagé des frais de travaux nécessaires.

Lors de l'état des lieux faits avec l'agence, nous avons fait noter que les éléments de chauffage n'étaient pas en bon état de fonctionnement : fuites des radiateurs. Nous avons donc écrit sur l'état des lieux la nécessité de réparer les radiateurs avant le 30 septembre 2009.

Plus tard, après avoir insister pour obtenir le contrôle de l'insert de la cheminée, nous avons appris que celui-ci était entièrement à changer. Or, lors de l'état des lieux, l'agence nous avait dit que celle-ci était en état.

Les radiateurs n'ont été réparés qu'en novembre 2009 alors que nous sommes restés sans chauffage durant tout le mois d'octobre. Nous avons donc contacté l'agence pour demander une compensation sur notre loyer : sans résultat!!! Nous n'avons donc à ce jour toujours pas payé notre loyer. Que faire?

Sachant que nous avons signé avec une cheminée qui était sensée fonctionner??? Le propriétaire ne veut pas engager de frais pour la cheminée!

Nous avons accepté de vivre dans une maison où l'électricité est hors norme. Nous n'avons pas de télévision car l'installation est HS. Nous avons dû refaire le double des clés car nous n'en avions qu'un seul jeu.

Et,aujourd'hui, le 6 décembre 2009, nous constatons une dégradation importante du carénage de la baignoire suite à une infiltration d'eau et à la vétusté de l'installation. De plus, il y a quelques jours, nous avons également constaté que le mur du salon était percé à un endroit derrière un radiateur et nous voyons le jour!!!!

Merci de nous conseiller au mieux.

PS: Nous avons rencontré le propriétaire cet été. Ce dernier nous a demandé de faire les travaux que nous voulions à notre charge et sans passer par l'agence car il préférait avoir directement affaire à nous et nous a promis tout remboursement:est-ce légal? Bien évidemment, nous passons toujours par l'agence et refusons ce genre de proposition!!!!

Par **Marion2**, le **07/12/2009** à **00:23**

Bonsoir,

Contactez l'ADIL (gratuit). Votre mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.
L'ADIL est une associaion de défense des locataires et ils sont très compétents.

Bon courage.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés